

Séance du 22 juin 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mille vingt, le 22 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de **MISSY-LES-PIERREPONT** sous la présidence de Mme Betty Bas, Maire

Convocation du 10/06/2020 - Affichage le 10/06/2020

Présents : Mesdames et Messieurs :, BAS Betty, Bas David, BAURIN Céline, CARRÉ Martial, DOS SANTOS Céline, DOS SANTOS Serge, FORTIN Hervé, FORTIN Christine, GOSSART Fabien, KLEIN Benoît, SOYEUX Samuel.

Secrétaire de séance : Samuel SOYEUX

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Betty BAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le maire sortant, Marie KLEIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		107 826.32		48 809.72		156 636.04
Opérations exercicel	116 861.85	765.00	55 800.43	64 853.19	172 662.28	65 618.19
Total	116 861.85	108 591.32	55 800.43	113 662.91	172 662.28	222 254.23
Résultat de clôture	8 270.53			57 862.48		49 591.95
Restes à réaliser		-	-	-	-	
Total cumulé	8 270.53			57 862.48		49 591.95
Résultat définitif	8 270.53			57 862.48		49 591.95

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement

du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal :

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	RESULTAT L'EXERCICE 2019	RESTES À RÉALISER 2019	Affectation du résultat sur le budget 2019
FONCTIONNEMENT	48 809.72 €	9 052.76 €	/	57 862.48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

↳ DÉCIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2020 le résultat précédemment indiqué comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	57 862.48 €
Affectation obligatoire à la section Investissement au compte 1068	8 270.53 €
Affectation en recettes de la section de fonctionnement (R002)	49 951.95 €

Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DESIGNNE comme déléguée de la commune de MISSY-LES-PIERREPONT au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts :

Madame Betty BAS, Maire,

domiciliée 7 Grande Rue à MISSY-LES-PIERREPONT (02350),

Adresse mail : delbetty@hotmail.fr

Téléphone : 07.87.13.38.80

- AUTORISE Madame le Maire , à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre au syndicat la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

Le service d'alerte téléphonique de la préfecture sera dirigé vers le maire, les 1^{er} et second adjoints, David BAS, Céline BAURAIN et Serge DOS SANTOS.

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il y a une fuite sur le réseau d'eau potable. Le syndicat des Eaux de Gizy va intervenir.

Fabien Gossart rend compte des décisions prises au cours de la dernière réunion du Syndicat scolaire de LIESSE MARCHAIS MISSY.

Davis BAS interviendra bénévolement pour éteindre un vitrail de l'Eglise. Samuel SOYEUX reprendra attache avec l'artisan qui a effectué de badigeon dans l'église.

Il est envisagé de construire un muret dans le cimetière pour délimiter la place des déchets.

Un point est fait sur le planning du salarié mis à disposition par l'ADMR.

Le maire informe que le tirage du Jury d'assises aura lieu prochainement et détaille le déroulement des formalités.

Le bus scolaire manœuvre dangereusement pour faire demi-tour.